

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32</p>	<p>Séance du 9 juin 2023 à 18h30 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_042 OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "PÉRISCOLAIRE"</p>	<p>Date de convocation : 2 juin 2023 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Était absent M. Didier DELDON Ont donné pouvoir Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)</p>
	<p>Secrétaire de séance : Mme Marlène ESTEVEZ</p>

Rappel et référence(s) :

Vu l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles,
Vu l'article R551-13 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif de territoires,
Vu la circulaire interministérielle n°14-184 du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs de territoriaux sur l'ensemble du territoire,

Contenu :

Par leur action sociale, les caisses d'allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions développées par la CAF visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours vers l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

La convention définit et cadre les modalités d'intervention et le versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » et le cas échéant, de la bonification « Plan Mercredi ».

Le versement de la prestation de service est basée sur l'unité de compte retenue selon les modalités de la formule : 30% X prix de revient dans la limite d'un prix plafond X nombre d'actes ouvrant droit X taux de ressortissant général.

La ville de Rive de Gier s'inscrit dans la démarche de qualité portée par la CAF pour ses accueils de loisirs Périscolaires, formalisée par la contractualisation d'un nouveau PEDT et un travail pédagogique renforcé par les équipes et les partenaires éducatifs du territoires.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention bipartite d'objectifs et de financement triennales 2023-2026, avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

La secrétaire de séance,
Marlène ESTEVEZ